

**PROCES-VERBAL**  
de la séance du Conseil communal  
du mercredi 5 juin 2013

---

**N° 20 / 2011 - 2016**

**Présidence de Mme Patricia da Rocha**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

97 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués.

12 sont absents,

**83 sont présents,**

**1 conseillère supplémentaire sera présente dès le point N° 4 de l'ordre du jour, après son assermentation,**

**1 conseiller est arrivé après le point N° 6 de l'ordre du jour.**

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et conseillers absents (**excusés**) :

**Eric DECOSTERD, Anne-Claire GIVEL FUCHS, Olivier GOLAZ, Jean-Jacques REGAMEY, Lucien REY, Cédric SCHOPFER, Eric WEBER.**

Conseillères et conseillers absents (**non excusés**) :

**Dilan ALPDOGAN, Carlos ARIAS, Zöhre BULGAN, Ali IMREN, Kadrush RATKOCERI.**

En préambule, la Présidente demande à l'assemblée de se lever et de respecter une minute de silence en hommage à la mémoire de M. André Carrara, décédé il y a quelques jours. M. Carrara, apprécié de tous, était membre du Conseil communal depuis 1974.

M. Cédric Schopfer étant excusé, c'est M. Emmanuel Genton qui le remplacera pour compter les voix lors des votes. M. Frédéric Ambresin, secrétaire suppléant, aidera au dépouillement des votes à bulletin secret.

La Présidente apporte quatre modifications à l'ordre du jour reçu par les membres du Conseil communal :

**Modification du point N° 2 : Démission de deux conseillers communaux, dont un membre délégué du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'ASIME et l'autre délégué suppléant du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'ERM ;**

**Modification du point N° 5 : Nomination d'un délégué suppléant du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'ERM ;**

**Point N° 18 nouveau : Interpellation du Groupe SPI "Quid d'une taxe au sac socialement acceptable"– dépôt et développement ;**

**Point N° 19 nouveau : Postulat du Groupe SPI "Rendons les quais à la population"– dépôt et développement.**

L'ordre du jour ainsi modifié est le suivant :

1. Approbation du [procès-verbal de la séance du 17 avril 2013](#).
2. Démission de deux conseillers communaux, dont un membre délégué du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'ASIME et l'autre délégué suppléant du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'ERM.
3. Assermentation d'une conseillère communale.
4. Nomination d'un délégué du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'ASIME.
5. Nomination d'un délégué suppléant du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'ERM.
6. Election du (de la) président(e).
7. a) Election du (de la) premier(ière) vice-président(e)  
b) Election du (de la) deuxième vice-président(e).
8. a) Election des deux scrutateurs(trices)  
b) Election des deux scrutateurs(trices) suppléant(e)s.
9. Communications du Bureau.
10. Communications de la Municipalité.
11. Nomination de la commission chargée de l'étude de la motion Helder De Pinho "Requérants de travaux d'utilité publique".
12. Rapport-préavis de la Municipalité :
  - [N° 22/6.13](#) Postulat Magali Züger et consorts "Des abeilles pour la biodiversité et du miel pour nos papilles" ; (SPI)
  - [N° 23/6.13](#) Demande d'un crédit de CHF 61'000.00 pour le marquage tactilo-visuel – Réponse au postulat du Groupe SVI "Pour des lignes de marquage tactilo-visuel à l'attention des aveugles et malvoyants". (PLR)

## 13. Préavis de la Municipalité :

[N° 26/6.13](#) Révision du règlement du Conseil communal ; (UDC)

[N° 27/6.13](#) Adoption du nouveau règlement sur les inhumations, les incinérations et le cimetière. (SPI)

## 14. Rapports de commissions :

[N° 8/6.13](#) Demande d'un crédit de CHF 350'000.00 pour l'immeuble rue de Couvaloup 10, réaménagement de la réception de l'ARASMAC et travaux d'assainissement extérieurs et d'entretien général ;

[N° 17/6.13](#) Demande d'un crédit de CHF 114'000.00 pour étudier et planifier l'évolution du site de Beausobre ;

[N° 20/6.13](#) Acceptation de la succession de Mme Mafalda Tettamanti ;

[N° 24/6.13](#) Demande d'un crédit de CHF 110'000.00 pour la réfection des places de jeux de la Vogéaz et de la Burtignière.

15. [Projet de décision du Groupe des Verts](#) "Pour une adhésion de la Ville de Morges au « Comité Mühleberg illimité NON »" – [Détermination de la Municipalité](#) et du Conseil communal.

16. [Motion POP](#) "Pour un «incubateur» de jeunes entreprises à Morges" et

[Postulat Pascal Gemperli](#) "Comment développer l'économie durable dans notre district ?" – [Détermination de la Municipalité](#) et du Conseil communal.

17. [Motion Charles Dizerens et consorts](#) "Pour une refonte du règlement général de police de la Commune de Morges" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

18. [Interpellation du Groupe SPI](#) "Quid d'une taxe au sac socialement acceptable"– dépôt et développement.

19. [Postulat du Groupe SPI](#) "Rendons les quais à la population"– dépôt et développement.

20. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

21. Questions, vœux et divers.

\*\*\*\*\*

## DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

1. [Procès-verbal de la séance du 17 avril 2013.](#)

2. Communications de la Municipalité

[N° 25/6.13](#) *Municipalité en corps*

Objet : Rapport concernant les demandes d'autorisations générales ;

Dates des séances du Conseil communal pour 2013 – 2014.

3. Rapport-préavis de la Municipalité

[N° 22/6.13](#) *Direction des infrastructures, énergies et espaces publics*

Objet : Postulat Magali Züger et consorts "Des abeilles pour la biodiversité et du miel pour nos papilles" ;

[N° 23/6.13](#) *Administration générale, culture et promotion*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 61'000.00 pour le marquage tactilo-visuel – Réponse au postulat du Groupe SVI "Pour des lignes de marquage tactilo-visuel à l'attention des aveugles et malvoyants".

4. Préavis de la Municipalité

[N° 26/6.13](#) *Administration générale, culture et promotion*

Objet : Révision du règlement du Conseil communal ;

[N° 27/6.13](#) *Direction des infrastructures, énergies et espaces publics*

Objet : Adoption du nouveau règlement sur les inhumations, les incinérations et le cimetière.

5. Rapports de commissions

[N° 8/6.13](#) *Direction du patrimoine*

Objet: Demande d'un crédit de CHF 350'000.00 pour l'immeuble rue de Couvaloup 10, réaménagement de la réception de l'ARASMAC et travaux d'assainissement extérieurs et d'entretien général ;

[N° 17/6.13](#) *Municipalité en corps*

Objet: Demande d'un crédit de CHF 114'000.00 pour étudier et planifier l'évolution du site de Beausobre ;

[N° 20/6.13](#) *Administration générale, culture et promotion*

Objet: Acceptation de la succession de Mme Mafalda Tettamanti ;

[N° 24/6.13](#) *Direction des infrastructures, énergies et espaces publics*

Objet: Demande d'un crédit de CHF 110'000.00 pour la réfection des places de jeux de la Vogéaz et de la Burtignière.

## 6. Détermination de la Municipalité concernant :

- [Le projet de décision du Groupe des Verts : "Pour une adhésion de la Ville de Morges au « Comité Mühleberg illimité NON »" ;](#)
- [La motion POP "Pour un «incubateur» de jeunes entreprises à Morges" et le postulat Pascal Gemperli "Comment développer l'économie durable dans notre district ?".](#)

## 7. Réponses de la Municipalité

- [Aux questions de M. Bertrand Gilliard concernant le PPA La Longeraie ;](#)
- [A la question de M. Pascal Gemperli sur l'opportunité de la mise en place du concept Police – Population](#)
- [Aux questions de M. Philippe Beck concernant le sleep-in du Tulipier.](#)

\*\*\*\*\*

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 17 avril 2013**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. **Démission de deux conseillers communaux, dont un membre délégué du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'ASIME et l'autre délégué suppléant du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'ERM**

En date du 21 mai 2013, la Présidente a reçu la lettre de démission de M. Michel Reynolds, du Groupe des Verts, dont elle donne lecture.

M. Michel Reynolds est entré au Conseil communal en 2007. Il a participé à 12 commissions, dont 3 présidences. Il a fait partie de la Commission de gestion (Cogest) en 2010 et 2011 et était membre de la Commission des finances (Cofin) pour la législature 2011 - 2016. Il était également délégué suppléant à l'ERM.

En date du 28 mai 2013, la Présidente a reçu la lettre de démission de M. Frédéric Ambresin, du Groupe des Socialistes, POP et indépendants, dont elle donne lecture.

M. Frédéric Ambresin est entré au Conseil communal en 2006 et a été élu président en 2008 – 2009. Il a participé à 35 commissions, dont 9 présidences. Il était délégué du Conseil communal à l'ASIME.

3. **Assermentation d'une conseillère communale**

Dans sa séance extraordinaire du 5 juin 2013, le Bureau a élu **Mme Cécile REY**, de la liste complémentaire du Groupe des socialistes, POP et indépendants, en remplacement de M. Julien Wettstein, démissionnaire.

La nouvelle conseillère communale est conduite par l'huissier devant l'assemblée et assermentée selon la loi et la coutume.

#### **4. Nomination d'un délégué du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'ASIME**

En remplacement de M. Frédéric Ambresin, le Conseil communal doit nommer un nouveau délégué au Conseil intercommunal de l'ASIME.

Au nom du Groupe des Socialistes, POP et indépendants, M. Laurent Beauverd propose la candidature de **Mme Françoise PONTONIO**.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Le nombre de candidats n'étant pas supérieur au nombre de postes à repourvoir et en application de l'article 41 du règlement du Conseil communal (RCC), l'élection est tacite.

#### **5. Nomination d'un délégué suppléant du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'ERM**

En remplacement de M. Michel Reynolds, le Conseil communal doit nommer un nouveau délégué suppléant du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'ERM.

Au nom du Groupe des Verts, M. Mathieu Bornozy propose la candidature de **M. Yvan CHRISTINET**.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Le nombre de candidats n'étant pas supérieur au nombre de postes à repourvoir et en application de l'article 41 du RCC, l'élection est tacite.

#### **6. Election du (de la) président(e)**

Au nom du Groupe de l'Entente Morgienne, Mme Catherine Hodel présente la candidature de **M. Stéphane DEWARRAT**, actuel 1<sup>er</sup> vice-président.

M. Stéphane Dewarrat est né à Lausanne, a suivi son collège à Morges, poursuivi ses études à Lausanne et a obtenu un diplôme d'ingénieur ETS en microtechnique à la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion à Yverdon-les-Bains en 1999. Il a également obtenu un diplôme d'une formation postgrade HES en gestion d'entreprise en 2006.

Après quelques années dans des PME et une expérience entrepreneuriale, il travaille actuellement comme enseignant à l'EPFL. Il vient également de participer à l'organisation de la Coupe Suisse de Robotique 2013 (créée à Morges en 1998). Il est marié, papa d'une petite fille de 3 ans et demi. Il est membre actif de l'Entente Morgienne depuis 2006 et du Conseil communal depuis 2008. Il a participé à de nombreuses commissions et en a présidé quatre dont la Cogest en 2010. Il est également membre du Comité de Couvaloup 12.

Mme Catherine Hodel connaît M. Stéphane Dewarrat depuis bientôt 30 ans et a eu l'occasion de suivre son parcours de vie. Elle a toujours connu un garçon droit, honnête et de bonne compagnie, même si, et comme tout un chacun d'entre nous, il a certains côtés qu'elle qualifierait de "compliqués".

Son engagement pour l'Entente Morgienne et la politique est clair, fait à relever pour une personne jeune, surtout au sein d'un groupe plutôt vieillissant, auquel il apporte justement un peu de vent neuf.

Mme Catherine Hodel encourage les membres du Conseil communal à lui accorder leur voix afin qu'il puisse donner le meilleur de lui-même pour remplir toutes les tâches qui incombent à ce poste important dans la commune.

Il n'y a pas d'autre candidature.

L'ordre du jour étant chargé, la séance continue pendant le dépouillement.

## **9. Communications du bureau**

Le Bureau a reçu une pétition intitulée "Les nageurs ne veulent pas de «crouilles» bassins couverts de 25 m, mais souhaitent 50 m modulables". La Présidente donne lecture du texte qui figure [en annexe 1](#) du PV.

Le Bureau a décidé de la transmettre à la Commission des pétitions. Il estime qu'il serait judicieux qu'une séance conjointe soit organisée avec la commission relative au [préavis N° 13/4.13](#) concernant le projet de Centre Aquatique Région Morges.

En date du 19 avril 2013, la Présidente a reçu un courrier de la Société coopérative d'habitation "Cité des Philosophes de Morges" et de la Société coopérative d'habitation Morges qu'elle a transmis à la Municipalité comme objet de son ressort.

La passation des pouvoirs se déroulera le 2 juillet 2013.

5 scrutateurs suppléants (un de chaque groupe) ont été requis pour aider au dépouillement des votations du 9 juin 2013.

La prochaine séance du Conseil communal se déroulera le 26 juin 2013 à 19h00 à la salle de gymnastique de La Longeraie.

## **10. Communications de la Municipalité**

Chaque membre du Conseil communal a reçu 2 communications écrites [N° 25/6.13](#) - Rapport concernant les demandes d'autorisations générales et les dates des séances du Conseil communal pour 2013 – 2014.

**M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT** donne les résultats du bilan après trois mois d'introduction de la taxe au sac :

De façon globale, il y a eu une diminution, au 1<sup>er</sup> trimestre 2013, de plus de 20 % de la quantité totale des déchets collectés à Morges.

Pour les ordures ménagères incinérables, une diminution de 50 % est enregistrée. Cette valeur est plus ou moins identique à l'ensemble du périmètre qui a introduit la taxe au sac au 1<sup>er</sup> janvier 2013. La quantité de déchets organiques collectés a presque doublé, ce qui est particulièrement réjouissant. En effet, durant cette période sans grosse production de déchets de jardin, c'est l'apport de déchets de cuisines privées et professionnelles qui explique cette augmentation majeure. Parmi les autres grosses augmentations, on note également le PET (plus de 79 %).

Actuellement et selon les contrôles permanents, le taux d'utilisation des sacs taxés est proche de 100 % et des autocollants sont posés sur les conteneurs qui contiennent des sacs non conformes ou des déchets en vrac. Ces derniers ne sont collectés qu'une fois qu'ils ont été mis en conformité. Dans les zones sensibles, nous avons pu compter sur la collaboration active des concierges et des gérances afin de faire respecter les dispositions du règlement. En ce qui concerne le dépôt sauvage de sacs non conformes sur le domaine public, à ce jour 118 personnes ont été dénoncées.

Suite à plusieurs questions, la Municipalité apporte les précisions suivantes : Comme mentionné dans la brochure "Jetez trié", les restes de repas cuits et non cuits ainsi que les lavures de cuisine peuvent être mis dans les déchets organiques. Par contre, les résidus ou déchets carnés issus d'activités de boucherie ne sont pas admis dans ces déchets et doivent être éliminés, conformément à la législation. Le sagex et chips de sagex qui proviennent d'activités ménagères peuvent être apportés à la déchèterie et mis dans les déchets encombrants.

Concernant le tri des plastiques ménagers, les points de vue divergent d'une commune à l'autre. Toutefois, il faut préciser que trier ne veut pas dire recycler. A Morges, il a été décidé de ne pas séparer, pour le moment, ce type de déchets des ordures incinérables et de suivre les directives de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) ainsi que du périmètre de gestion des déchets Valorsa.

La Municipalité déposera un préavis en automne précisant les dispositions qu'elle souhaite mettre en place en rapport avec la taxe forfaitaire.

**M. le Municipal Denis PITTET** donne lecture de l'information N° 5 concernant les travaux de rénovation et de transformation du Bâtiment administratif et de l'Hôtel-de-Ville.

Les travaux de la phase I concernant le Bâtiment administratif, initialement prévus d'être achevés à la fin du mois de juin 2013, seront terminés à la fin du mois de juillet 2013. Il s'en suivra une période de réglage et de mise en service du bâtiment.



Le déménagement de l'administration aura lieu les 15 et 16 août 2013. Plusieurs rocades auront lieu successivement, dont les principales sont le retour du Greffe au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment administratif et la mise en service du nouveau guichet d'accueil basé au rez-de-chaussée.

Pour des raisons de planification de travail, le Service des finances réintégrera ses locaux de manière définitive à la mi-octobre.

La partie Sud de la place de l'Hôtel-de-Ville sera libérée à la mi-août. La nouvelle installation de chantier a déjà pris place partiellement sur la Grand-Rue pour la suite des opérations. Les travaux de rénovation de la phase II ont déjà démarré en avril par la pose d'un échafaudage permettant, dans un premier temps, l'inventaire détaillé des travaux des tailleurs de pierre puis, ensuite, l'exécution de leurs travaux dès le mois de juillet 2013. La fin de ces derniers est prévue pour février 2014. L'échafaudage de l'Hôtel-de-Ville est très imposant car il chapeaute entièrement l'immeuble pour permettre l'exécution des travaux de réfection des toitures, en toute sécurité et à l'abri des précipitations.

A ce jour et à l'issue de cette 1<sup>ère</sup> phase, les 2/3 tiers des travaux ont été exécutés. Le bilan financier intermédiaire présente une situation satisfaisante, respectant le budget alloué sans annonce de dépassement. Une information plus complète sera faite auprès de la Cofin concernant le contrôle effectif des coûts.

**Mme la Municipale Sylvie PODIO** explique qu'en date du 31 mai 2013, la Municipalité a été informée par le Réseau d'accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne (AJEMA) que le Conseil de fondation de La Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) accordait au Centre de Vie enfantine de la Gracieuse ainsi qu'au Chalet Sylvana une subvention au titre d'aide complémentaire à la pierre.

Cette subvention fait suite à une requête déposée en décembre 2012, la FAJE ayant élargi ses conditions d'octroi d'aide à la pierre. Cette subvention se monte à CHF 160'820.00 pour la Gracieuse et à une somme identique pour le Chalet Sylvana, soit un total de CHF 321'640.00. Ce montant viendra en diminution des charges du compte concernant le préavis de construction de ces deux centres de vie enfantine.

## **6. Reprise - Election du (de la) président(e)**

### Résultats

Bulletins délivrés	<b>84</b>
Bulletins rentrés	<b>84</b>
Bulletins nuls	<b>5</b>
Bulletins blancs	<b>19</b>
Bulletins valables	<b>60</b>
Majorité absolue	<b>31</b>

**M. Stéphane DEWARRAT est élu avec 47 suffrages.**

Obtiennent des voix :

Mme Catherine Hodel :	3
M. Charles Dizerens :	1
M. Christian Hugonnet :	2
M. Eric Décosterd :	2
M. Jean-Bernard Thüler :	1
M. Pierre Tonda :	1
M. Helder De Pinho :	1
M. Jacques-Alain Dufaux :	1
M. Mario Franco :	1

**M. Stéphane DEWARRAT** s'exprime en ces termes :

*Hier soir, accompagné de mon épouse, j'ai assisté à une belle conférence sur la Suisse, ses organes politiques, etc. au Casino-théâtre de Genève. Cette séance a été quelque peu perturbée par un agriculteur de Bottens. A ce rattrapage de cours de civisme et plein de réalités diverses, mon épouse n'a visiblement pas pris pleinement goût, peut-être un peu saoulée par les complications politiques qui façonnent notre beau pays. A chacun ses passions !*

*Elle aurait certainement voulu m'épargner, comme certains d'entre vous, la fonction de Président. Je te remercie, Nicole, de ta patience et de ta compréhension passées ou à venir pour mon engagement politique. Merci Maya, ma fille, qui voit son papa partir au travail à Morges, à des horaires presque aussi irréguliers que ceux de sa maman.*

*Concernant le rattrapage de civisme, le spectacle comique "120 secondes présente la Suisse" fera escale à Morges-sous-Rire, profitez-en si vous trouvez une place qui se libère.*

*Et vous, collègue qui avez voté "blanc", rassurez-vous, les séances auront lieu aux dates et heures indiquées et je remercie déjà Mme Botteron qui m'ôtera quasi toutes difficultés rédactionnelles pour une année. Un grand merci à ceux qui m'entraînent et me motivent à rejoindre ce perchoir, merci à l'Entente Morgienne de m'avoir lancé sur cette piste. J'essaierai de jongler entre la nouvelle loi sur les communes et l'actuel RCC, peut-être bientôt le nouveau. J'espère pouvoir faire progresser l'adoption d'outils modernes à l'usage de notre démocratie et, par exemple, inaugurer le vote électronique à Morges, afin d'éviter un long et parfois fastidieux travail à notre Bureau, qui ne bénéficie même plus d'une machine opérationnelle pour compter les bulletins. J'espère que notre Municipalité trouvera très prochainement une enveloppe pour l'acquisition de ce nouvel outil précieux, bien moins onéreux qu'une réception surprise, et qui pourra certainement trouver sa place dans l'Hôtel-de-Ville bientôt rénové.*

*Je n'oublierai pas les priorités de la vie familiale, privée ou professionnelle mais je ferai un maximum pour cette présidence. Je me réjouis de vous représenter lors de diverses occasions, de prévoir quelques rendez-vous décontractés qui bousculeront peut-être des habitudes ainsi que de vous retrouver en pleine forme pour des débats riches, passionnants et utiles à notre Ville, ses habitants et voire même sa région, lors de nos prochaines séances du Conseil communal.*

*Merci à toutes et tous, proches, famille, amis et collègues présents ou excusés qui m'accompagneront durant cette future belle année de présidence.*

#### **7. a) Election du (de la) premier(ière) vice-président(e)**

Au nom du Groupe des Verts, M. Mathieu Bornoz présente la candidature de **M. Yvan CHRISTINET**, actuel 2<sup>e</sup> vice-président, chef du groupe et membre du Conseil communal depuis 2001.

M. Yvan Christinet est né à Vevey et a suivi sa scolarité à Morges. Après le gymnase, il poursuit ses études du côté de l'Université de Lausanne en biologie, puis à l'Université de Genève où il effectue un diplôme de sciences naturelles de l'environnement, suivi d'une thèse sur les courants lacustres. Après différentes expériences professionnelles, il travaille aujourd'hui au Service des routes comme chef de projet pour l'assainissement du bruit routier. Marié et papa d'une petite fille de 3 ans, il ne ménage pas ses efforts, comme beaucoup d'entre nous d'ailleurs, pour mener de front vie de famille, vie professionnelle, engagement politique, sans oublier sa passion pour la plongée dans le Léman qu'il pratique au sein d'une société locale.

Il est entré au Conseil communal en 2001, a fait partie de la Cogest durant la législature 2002-2006 et en a assuré la présidence en 2005. Il a également siégé à la Cofin durant la législature 2006-2011 et a représenté le Conseil communal pendant 10 ans en tant que délégué à l'ERM. Il a participé et présidé de nombreuses commissions dont celle sur la sauvegarde du Musée Forel.

M. Yvan Christinet est incontestablement un membre très actif de notre Conseil communal et a su, au fil du temps, tisser des liens qui vont bien souvent au-delà des clivages politiques. Le Groupe des Verts a accueilli avec beaucoup d'enthousiasme sa candidature et espère que les membres du Conseil communal lui accorderont leur confiance et leur soutien.

Il n'y a pas d'autre candidature.

L'ordre du jour étant chargé, la séance continue pendant le dépouillement.

#### **10. Reprise - Communications de la Municipalité**

**Mme Sylvie POUZAZ** demande quel est le contenu du courrier que le Bureau a reçu de la Société coopérative d'habitation "Cité des Philosophes de Morges" et de la Société coopérative d'habitation Morges et qu'il a transmis à la Municipalité.

**M. le Syndic Vincent JAKUES** explique qu'il s'agit en fait d'une lettre signée par le président de la Société Coopérative "Cité des Philosophes", M. Eric Voruz, et par le président de la Société coopérative d'habitation Morges, M. Jean-Claude Jotterand, adressée à la Municipalité de Morges, avec copie à Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Mettraux et au Conseil communal. Il en donne lecture :

*M. le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,*

*Suite à nos différents entretiens concernant le quartier "En Bonjean" et à la publication du nom de l'adjudicataire, nous avons pris acte que vous aviez confié le mandat de construire des logements d'utilité publique à la Coopérative d'habitation Cité Derrière.*

*Nous tenons toutefois à exprimer par ces lignes notre incompréhension quant à la mission dévolue aux sociétés coopératives d'habitations. En effet, dans votre communication au Conseil communal, vous précisez :*

*"Le projet qui privilégie un maximum de logements possibles, se déclinera ainsi :*

- Un foyer socio-éducatif pour jeunes adultes en difficultés ;*
- Une quinzaine d'appartements protégés bénéficiant d'espaces communs au rez-de-chaussée, ainsi que du service d'une référente sociale ;*
- Une quinzaine d'appartements familiaux"*

*ce qui donne au total, effectivement, une trentaine de logements, comme communiqué au Conseil communal.*

*Nous constatons qu'il s'agit très majoritairement de logements médicaux-sociaux, notamment avec référents de maison ou sociaux éducatifs. Or la mise en place de tels logements relève d'établissements spécialisés, notamment d'EMS, plutôt que de celui de sociétés coopératives d'habitation telles que les nôtres.*

*Dès lors, si vous appliquez cette définition aux logements d'utilité publique pour la classe moyenne, comme prévu par votre préavis et comme mentionné lors des débats du Conseil communal, nous craignons n'avoir plus grand-chose à voir avec votre vision du logement coopératif à Morges. Du moins, notre infrastructure et nos compétences ne nous permettront pas de nous conformer à cette nouvelle vision.*

*Salutations d'usage.*

M. le Syndic Vincent Jaques explique que la Municipalité a déjà rencontré ces deux sociétés coopératives, que l'ensemble de ce projet a été discuté avec elles et qu'une réponse à cette lettre est en préparation.

Il annonce que, conformément à la loi sur l'aménagement du territoire, l'avis d'enquête concernant la construction des deux immeubles de logements d'utilité publique ainsi que du parking souterrain de vingt places sur la parcelle "En Bonjean" sera publié du 8 juin au 7 juillet 2013.

La parole n'est plus demandée.

**11. Nomination de la commission chargée de l'étude de la motion Helder De Pinho "Requérants de travaux d'utilité publique"**

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Philippe BECK	Pierre Marc BURNAND	Adrien BUSCH
Rosemary CARDINAUX	Helder DE PINHO	Jacques DUBOCHET
Rita WYSS		

**7. a) Reprise - Election du (de la) premier(ière) vice-président(e)**

Résultats

Bulletins délivrés	<b>85</b>
Bulletins rentrés	<b>85</b>
Bulletins nuls	<b>2</b>
Bulletins blancs	<b>4</b>
Bulletins valables	<b>79</b>
Majorité absolue	<b>40</b>

**M. Yvan CHRISTINET est élu avec 79 suffrages.**

**M. Yvan CHRISTINET** remercie les membres du Conseil communal de cette belle élection et de confirmer ce poste au Groupe des Verts, nouveau dans ce législatif. Il s'exprime en ces termes :

*Etre président veut dire plein de choses : être sérieux (je vais faire des efforts), essayer de maintenir une certaine cohésion, profiter de la diversité des vues de chacun, passer de l'autre côté du Conseil communal et le diriger (heureusement qu'il me reste une année puisque M. Stéphane Dewarrat a été élu, une année pour répéter le règlement).*

*Je me réjouis de continuer à faire partie du Bureau pour participer au dépouillement des votations et voir l'autre côté du Conseil communal.*

**7. b) Election du (de la) deuxième vice-président(e)**

Au nom du Groupe des Socialistes, POP et indépendants, M. Bastien Monney propose la candidature de **M. Laurent BEAUVERD**.

Enfant de Morges né en 1979, M. Laurent Beauverd a été élu au Conseil communal la première fois en 1998, à l'âge de 18 ans. Membre de la Cofin, il a également été membre de la Cogest et a participé à beaucoup de commissions qu'il a, en outre, présidées.

Il occupe la fonction de chef de groupe. Actif dans le milieu associatif et les sociétés locales, il serait le candidat idéal. Conducteur de travaux et dessinateur en bâtiments, il est marié et père de deux enfants. Ouvert et rassembleur, il saurait être un représentant digne de notre Conseil communal.

M. Bastien Monney encourage les membres du Conseil communal à soutenir cette candidature.

Il n'y a pas d'autre candidature.

L'ordre du jour étant chargé, la séance continue pendant le dépouillement.

## 12. Rapport-préavis de la Municipalité

[N° 22/6.13](#) Postulat Magali Züger et consorts "Des abeilles pour la biodiversité et du miel pour nos papilles".

Les commissaires sont Mmes et MM. :

<b>Claudine DIND-PERROCHET</b>	<b>Catherine HODEL</b>	<b>Baptiste MULLER</b>
<b>Cécile REY</b>	<b>Galina SPILLMANN</b>	<b>Mélanie WYSS-PITTET</b>
<b>Magali ZUGER</b>		

[N° 23/6.13](#) Demande d'un crédit de CHF 61'000.00 pour le marquage tactilo-visuel – Réponse au postulat du Groupe SVI "Pour des lignes de marquage tactilo-visuel à l'attention des aveugles et malvoyants".

Les commissaires sont Mmes et MM. :

<b>Anne-Catherine AUBERT</b>	<b>Anne-Françoise COSANDEY</b>	<b>Martine COSTA</b>
<b>Xavier DURUSSEL</b>	<b>Bertrand GILLIARD</b>	<b>Lucie ROCHAT</b>
<b>Jean-Bernard THULER</b>		

## 13. Préavis de la Municipalité

[N° 26/6.13](#) Révision du règlement du Conseil communal.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

<b>Laurent BEAUVERD</b>	<b>Pierre Marc BURNAND</b>	<b>Adrien BUSCH</b>
<b>Yvan CHRISTINET</b>	<b>Patricia CORREIA DA ROCHA</b>	<b>Aline DUPONTET</b>
<b>Dominique-Anne KIRCHHOFER</b>	<b>Philippe LAURENT</b>	<b>Maria Grazia VELINI</b>

[N° 27/6.13](#) Adoption du nouveau règlement sur les inhumations, les incinérations et le cimetière.

Les commissaires sont Mme et MM. :

<b>Charles DIZERENS</b>	<b>Mario FRANCO</b>	<b>Pascal GEMPERLI</b>
<b>Emmanuel GENTON</b>	<b>Blaise JOTTERAND</b>	<b>Steven KUBLER</b>
<b>Maria Grazia VELINI</b>		

#### 14. Rapports de commissions

N° 8/6.13 *Direction du patrimoine*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 350'000.00 pour l'immeuble rue de Couvaloup 10, réaménagement de la réception de l'ARASMAC et travaux d'assainissement extérieurs et d'entretien général.

**M. Pascal GEMPERLI**, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

**Au vote :**

**Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité.**

Elles ont la teneur suivante :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 350'000.00 pour l'immeuble rue de Couvaloup 10, réaménagement de la réception de l'ARASMAC et travaux d'assainissement extérieurs et d'entretien général ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 17'500.00 par année, à porter en compte dès le budget 2014.

N° 17/6.13 *Municipalité en corps*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 114'000.00 pour étudier et planifier l'évolution du site de Beausobre.

**Mme Catherine HODEL**, présidente de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

## 7. b) Reprise - Election du (de la) deuxième vice-président(e)

### Résultats

Bulletins délivrés	<b>85</b>
Bulletins rentrés	<b>85</b>
Bulletins nuls	<b>4</b>
Bulletins blancs	<b>7</b>
Bulletins valables	<b>74</b>
Majorité absolue	<b>38</b>

**M. Laurent Beauverd est élu avec 69 suffrages.**

**M. Laurent BEAUVERD** remercie les membres du Conseil communal de la confiance accordée. Il s'efforcera, dans la mesure de ses capacités, d'y répondre. Il se réjouit d'intégrer le Bureau et de s'imprégner progressivement du côté organisationnelle du Conseil communal.

### Obtiennent des voix :

M. Eric Bauer :	1
M. Bastien Monney :	2
M. Helder De Pinho :	1
M. Stéphane Dewarrat :	1

## 14. Reprise - Rapports de commissions

**M. Bertrand GILLIARD** rappelle que la commune ne possède pas la somme de CHF 114'000.00 (environ CHF 130'000.00 avec les intérêts, donc CHF 8.00 par habitant) pour une nouvelle étude préliminaire afin de sonder les possibilités de Beausobre. Elle ne possède pas non plus, ne serait-ce que le premier franc, pour des améliorations effectives et ce, vraisemblablement, pour plusieurs années encore.

De plus, la somme demandée pour cette étude ne va pas résoudre le problème des parois mobiles, qui sont hors service et qui ont déclenché l'idée de cette demande de crédit.

S'agit-il vraiment d'une priorité ? Comme pour un ménage privé, il faut respecter le budget dont on dispose. M. Bertrand Gilliard propose d'entretenir le patrimoine communal, de réparer si nécessaire et d'entreprendre des études quand il sera possible de concrétiser les projets.

Il invite les membres du Conseil communal à refuser les conclusions du préavis, tout en émettant le vœu que la Municipalité procède à l'entretien nécessaire à l'exploitation de ces locaux, par exemple en faisant réparer les parois défectueuses.



**M. le Municipal Denis PITTET** répond que ce sont effectivement les parois défectueuses situées dans les foyers qui sont à l'origine de cette étude. Au vu de l'attractivité du Théâtre de Beausobre et de la nécessité de ces foyers, il estime qu'il est plus opportun d'étudier les différentes possibilités d'agrandir ces locaux plutôt que de changer ces parois et de le regretter par la suite.

Il encourage les membres du Conseil communal à accepter ce crédit d'étude.

**M. Laurent BEAUVERD** remercie la Municipalité pour son préavis et la commission pour son rapport. La Ville de Morges a su, il y a 30 ans, s'engager dans un projet ambitieux qui rayonne aujourd'hui au-delà de notre Canton grâce à cette salle de spectacle et à ces installations sportives. Cette réflexion et cette étude sur l'évolution de ce site sont indispensables afin d'en assurer la bonne santé.

Que ce soit dans le préavis ou dans le rapport, il n'est pas fait mention de l'état d'insalubrité des vestiaires et des salles de gym. Les élèves et les clubs locaux n'osent plus les utiliser. La Municipalité pense-t-elle intervenir à ce sujet après les résultats de cette étude ou des travaux sont-ils prévus pendant les vacances scolaires ?

M. Laurent Beauverd engage les membres du Conseil communal à soutenir les conclusions du préavis.

**M. le Municipal Denis PITTET** répond que les réparations dans les vestiaires et les salles de gymnastique sont effectuées pendant les vacances scolaires.

Ce crédit d'étude ne permet pas de remettre en question ou de rénover les vestiaires. Néanmoins, la Municipalité prend note de ces défauts et fera le nécessaire.

**M. Pierre Marc BURNAND** partage le scepticisme déjà manifesté à l'égard de cette flopée d'études dont la Municipalité est friande, et tout particulièrement face à cette étude supplémentaire à propos de Beausobre, dont on se demande ce qu'elle va bien pouvoir étudier à part des évidences.

Il prend comme exemple la halle multifonctions :

[Le préavis de la Municipalité](#) mentionne (milieu de la page 5) : [...] avec la perte programmée des halles CFF, la question se pose de savoir si les foyers pourraient compenser, même partiellement, cet équipement. Le site de Beausobre et les structures en place semblent offrir des perspectives intéressantes. De multiples formules existent et méritent d'être approfondies avant d'entreprendre les travaux.

Le rapport de la commission (haut de la page 2) mentionne exactement le contraire : *MM. Pittet et Jaques fournissent aussi des explications au sujet de la future halle multifonctions. Ce projet est piloté par l'ARCAM qui a étudié Beausobre en tant que futur site d'implantation. L'ARCAM est arrivée à la conclusion que ce site ne se prête pas à une grande halle pour différentes raisons, en particulier parce qu'elle serait en contradiction avec le but scolaire et culturel de Beausobre.*

En résumé, le site de Beausobre ne convient pas pour une halle, mais il présente des "perspectives intéressantes" qui "méritent d'être approfondies". On va donc lancer une étude et faire phosphorer des ingénieurs pour qu'ils nous donnent, dans une année, une réponse négative déjà connue.

M. Pierre Marc Burnand se dit choqué de voir que l'on jette l'argent par les fenêtres en cette période de vaches maigres et, pour cette raison, ne soutiendra pas les conclusions de ce préavis. Il encourage les membres du Conseil communal à faire de même.

**M. le Syndic Vincent JAQUES** répond que la halle multifonctions n'est pas envisagée sur le site de Beausobre. Différents éléments ont été expliqués et détaillés aux membres de la commission à savoir :

- Outre l'hypothèse d'un agrandissement de Beausobre, il s'agit de savoir de quelle manière il faut articuler la nécessaire rénovation des foyers. Faut-il simplement changer les parois défectueuses ou faut-il remettre à niveau l'espace dévolu au foyer ?
- Cette étude portera également sur la mobilité et sur l'accessibilité au site, avec l'hypothèse d'un changement ou d'un agrandissement lié au stationnement et à la circulation, en lien avec le Plan directeur des circulations ;
- La Commune devra bientôt mettre en place l'article 63a de la Constitution du Canton de Vaud concernant l'école à la journée continue et, dans cette perspective, il faut absolument vérifier le nombre d'élèves qui seront présents sur le site de Beausobre et comment organiser l'accueil et la restauration en milieu scolaire. La solution actuelle n'est pas efficiente et les heures de conciergerie nécessaires pour installer et désinstaller le secteur de l'AREMS sont tout sauf des économies.

Il s'agit d'analyser ces points avant d'entreprendre des travaux et de nous condamner à une stratégie que nous n'avions pas anticipée. Ces éléments font partie des réflexions que cette étude pourrait conduire et la Municipalité invite les membres du Conseil communal à soutenir les conclusions du préavis.

**M. Bastien MONNEY** soutient les propos de M. le Syndic Vincent Jaques.

Nous ne pouvons pas nous permettre de faire des erreurs qui auraient des conséquences sur le long terme. En 1986, le Conseil communal avait voté un budget très important pour la réalisation de ce complexe. L'étude qui est soumise ce soir doit permettre de faire les bons choix pour ce site. Le potentiel doit être évalué et analysé et il en va de même pour la rénovation des différentes structures et infrastructures. Ne pas faire cette étude revient à faire un mauvais choix. M. Bastien Monney encourage les membres du Conseil communal à soutenir les conclusions du préavis.

La parole n'est plus demandée.

**Au vote :**

**Les conclusions du préavis sont acceptées à une majorité évidente (17 avis contraires et 8 abstentions).**

Elles ont la teneur suivante :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 114'000.00 pour étudier et planifier l'évolution du site de Beausobre ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 22'800.00 par année, à porter en compte dès le budget 2014.

#### **8. a) Nomination des deux scrutateurs(trices)**

Selon l'art. 12 du RCC, ces élections, de même que celles des deux scrutateurs(trices) suppléant(e)s, ont lieu au scrutin de liste. Elles ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs ne sont pas pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. Selon l'art. 41, l'élection peut être tacite si le nombre de candidats n'excède pas le nombre de sièges à pourvoir.

La Présidente demande s'il y a des candidatures.

Au nom du Groupe des socialistes, POP et indépendants, M. Laurent Beauverd présente la candidature de **M. Jean-Claude GOY**, actuel scrutateur suppléant.

Au nom du Groupe UDC, M. Emmanuel Genton présente la candidature de **M. Cédric SCHOPFER**, actuel scrutateur suppléant.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à repourvoir, MM. Jean-Claude Goy et Cédric Schopfer sont élus par acclamations.

**8. b) Nomination des deux scrutateurs(trices) suppléant(e)s**

La Présidente demande s'il y a des candidatures.

Au nom du Groupe des Libéraux, Radicaux et Vert'libéraux, M. Jean-Hugues Busslinger présente la candidature de **Mme Béatrice GENOUD-MAURER.**

Au nom du Groupe de l'Entente Morgienne, Mme Catherine Hodel présente la candidature de **Mme Rita WYSS.**

Il n'y a pas d'autre candidature.

Le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à repourvoir, Mmes Béatrice Genoud-Maurer et Rita Wyss sont élues par acclamations.

**14. Reprise - Rapports de commissions**

[N° 20/6.13](#) *Administration générale, culture et promotion*

Objet : Acceptation de la succession de Mme Mafalda Tettamanti.

Pour M. Eric Décosterd, président de la Cofin, **Mme Catherine HODEL** lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

**Au vote :**

**Les conclusions du préavis sont acceptées à une majorité évidente (1 avis contraire).**

Elles ont la teneur suivante :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

- |  |
|--|
| <p>1. d'autoriser la Municipalité à accepter la succession sous bénéfice d'inventaire de feu Mme Mafalda Tettamanti selon l'inventaire établi par la Justice de paix du district de Morges ;</p> |
|--|

- |  |
|--|
| 2. d'inviter la Municipalité à porter la somme qui lui revient, sous déduction des frais, en recettes extraordinaires. |
|--|

[N° 24/6.13](#) *Direction des infrastructures, énergies et espaces publics*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 110'000.00 pour la réfection des places de jeux de la Vogéaz et de la Burtignière.

**M. Stéphane DEWARRAT**, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

**Au vote :**

**Les conclusions du préavis sont acceptées à une majorité évidente (2 abstentions).**

Elles ont la teneur suivante :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

- |  |
|--|
| 1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 110'000.00 pour la réfection des places de jeux de la Vogéaz et de la Burtignière ;             |
| 2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 11'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2014. |

15. **[Projet de décision du Groupe des Verts "Pour une adhésion de la Ville de Morges au « Comité Mühleberg illimité NON »" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal](#)**

Chaque membre du Conseil communal a reçu une détermination écrite de la Municipalité. Cette dernière est jointe uniquement en annexe 2 du PV original.

**M. Philippe BECK** s'exprime en ces termes :

*La Municipalité "s'est fixé pour règle", nous dit-elle, "de requérir l'unanimité sur des objets hors périmètre communal".*

*Belle règle en vérité, qui a – et continuera d'avoir – pour résultat un parfait silence de notre exécutif sur tout objet qui dépasse le strict domaine d'action qui lui est imparti par la loi. Car, sauf à élire sept Municipaux d'un même parti – et encore –, comment espérer que tous les sept aient la même opinion – l'unanimité ! – sur un quelconque sujet de portée un tantinet politique ?*

*Mais bon. Puisque la Municipalité se désiste courageusement et renvoie le choix de la décision à l'organe délibérant que nous sommes, eh bien : délibérons ! Sans pourtant y passer des heures, j'espère ! Car finalement, il y a sûrement parmi nous 3 types d'opinions bien tranchées :*

- *Il y a ceux d'entre nous qui croient encore et toujours à l'énergie nucléaire, que c'est formidable ou que ça pourrait le devenir... Eternel espoir d'une "nouvelle génération", c'est comme pour les médicaments...*
- *Il y a ceux qui sont dégoûtés du nucléaire, depuis toujours ou depuis Lucens, Three Mile Island, Tchernobyl ou Fukushima Daichi...*
- *Et il y a ceux qui veulent encore croire au nucléaire en général, mais admettent volontiers que faire confiance les yeux fermés à une centrale déjà vieille de 41 ans, au passé émaillé d'incidents techniques plus ou moins documentés, serait pure folie. Pure irresponsabilité sociale et politique !*

*A ce propos, chers collègues, juste une anecdote : Il y a quelques mois, le porte-parole des Forces Motrices Bernoises (propriétaires de la centrale) répondait à un journaliste. Un porte-parole n'est pas n'importe quel sous-fifre qui s'exprimerait de manière irréfléchie. Un porte-parole est payé pour dire avec soin ce que son employeur pense, n'est-ce pas ?*

*Eh bien, ce Monsieur a eu la splendide phrase suivante : "Puisque la probabilité d'un tremblement de terre grave dans la région est de 1 tous les 10'000 ans, eh bien la fermeture de notre centrale peut sans problème attendre encore quelques années" !*

*Exactement comme un joueur de roulette russe qui dirait : "Puisqu'il y a 1 seule balle mais 6 loges dans le barillet, je peux bien tirer 2 ou 3 fois sans risque"...*

*Chers collègues, ne soyons pas des joueurs de roulette russe. Et surtout, rappelons-nous quel résultat a eu, à Morges, la votation cantonale du 29 novembre 2009, lorsque nous étions appelés – de manière hélas consultative – à nous prononcer pour ou contre l'autorisation d'exploitation illimitée de la centrale de Mühleberg – donc, déjà, très exactement l'objet du débat actuel :*

*64,81% des votants morgiens étaient contre. 2'573 personnes exactement, contre 1'397 pour. C'était même un poil en-dessus du taux de refus cantonal (64,35%). C'était encore avant la catastrophe de Fukushima. Imaginez le score aujourd'hui...*

*Chers collègues, nous n'avons pas le droit de trahir l'opinion de la population qui nous a élus. Nous n'avons pas le droit de jouer à la roulette russe géante, ni pour nous ni – et peut-être surtout pas – pour les générations à venir.*

*Je vous demande par conséquent de voter Oui à la proposition du Groupe des Verts d'adhérer au « Comité Mühleberg illimité NON ». Ça ne nous coûtera pas un franc – ça pourrait nous en faire économiser quelques milliards... Mais c'est surtout une question de principe !*

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** demande pourquoi cette proposition d'adhérer au « Comité Mühleberg illimité NON » arrive seulement maintenant, alors que cette association existe depuis début 2010. Pourquoi engager toute la communauté morgienne, alors que certains membres sont déjà représentés au sein de notre Conseil communal, puisque les Verts morgiens et le Parti socialiste vaudois y ont adhéré. Il doute que cette adhésion ne coûte pas un seul franc.

Cette association a été créée pour soutenir les opposants à la décision du Tribunal administratif. L'affaire est déjà passée devant le Tribunal fédéral qui a cassé la décision du Tribunal administratif. Est-ce bien le rôle du Conseil communal d'alimenter les tribunaux bernois dans un litige qui ne pourra que durer ?

Quel signal allons-nous donner ? objectivement aucun. M. Jean-Hugues Busslinger estime qu'il s'agit-là d'une politique-spectacle qui n'amène rien de concret. Nous pourrions tout aussi bien déposer une résolution pour soutenir les peuples soumis à un régime détestable, par exemple en Syrie ou ailleurs.

Il invite tous les membres du Conseil communal qui se sentent concernés à adhérer à titre individuel au « Comité Mühleberg illimité NON ». Il est nettement plus réservé quand il s'agit d'engager une collectivité dans son ensemble, par le biais du Conseil communal, alors que l'on sait que les avis divergent, qu'ils évoluent dans le temps et qu'ils seraient probablement très différents selon la question posée : Etes-vous pour ou contre Mühleberg ou êtes-vous pour ou contre adhérer au « Comité Mühleberg illimité NON » ?

La centrale de Mühleberg sera de toute façon désaffectée. Pour la remplacer, M. Jean-Hugues Busslinger rappelle qu'il faudrait installer une éolienne tous les 150 m. entre Genève et Romanshorn.

Il invite les membres du Conseil communal à refuser ce projet de décision.

**M. Jean-Bernard THULER** se souvient que la catastrophe de Tchernobyl avait eu un impact impressionnant sur la culture en Suisse. La catastrophe de Fukushima, quant à elle, a amené le Conseil fédéral à se positionner sur le nucléaire.

Accepter ce projet de décision, c'est donner un signe concret par rapport à l'énergie nucléaire afin qu'à l'avenir les énergies renouvelables soient plus fréquemment utilisées.

Il encourage les membres du Conseil communal à soutenir ce projet de décision.

La parole n'est plus demandée.

Au vote, la prise en considération de ce projet de décision est acceptée par 39 voix (36 avis contraires et 7 abstentions).

Selon l'article 77 du RCC, **M. Jean-Hugues BUSSLINGER** demande qu'un second vote soit effectué, nominatif.

Cette proposition est soutenue par plus de 5 membres du Conseil communal.

Au vote nominatif, la prise en considération de ce projet de décision est acceptée par 42 voix (37 avis contraires et 4 abstentions). Les résultats sont les suivants (une conseillère est déjà partie et la Présidente ne vote qu'en cas d'égalité) :

Sont en faveur de ce projet de décision :

AUBERT Anne-Catherine, BARBLAN Edith Magali, BAUER Eric, BEAUVERD Laurent, BECK Philippe, BENKLER Bariza, BIERI Giuseppina, BORNOZ Mathieu, BUSCH Adrien, CHRISTINET Yvan, COSANDEY Anne-Françoise, DA CAMARA NERY Frederico, DE PINHO Helder, DELLWO BAUER Katharina, DERIAZ Philippe, DEVAUD Janine, DIND-PERROCHET Claudine, DUBOCHET Christine, DUBOCHET Jacques, DUPONTET Aline, DURUSSEL Xavier, FRANCO Mario, FROCHAUX Eva, GEMPERLI Pascal, GOY Jean-Claude, JAQUET Sylvie, JOBIN SOUMAHORO Caroline, LAMBERT CAVERSACCIO Laurence, LLAVADOR François, LOFOCO Nicola, MONNEY Bastien, ÖZBATUR Ertan, PONTONIO Françoise, RAMIREZ Raul, RATKOCERI Izjadin, REY Cécile, SAHIN Metin, SPILLMANN Galina, THULER Jean-Bernard, TONDA Pierre, VELINI Maria Grazia, ZUGER Magali.

Sont contre ce projet de décision :

BALLY Marc, BLUM Romain, BOUVIER Richard, BUCHER André, BURNAND Esther, BURNAND Pierre Marc, BUSSLINGER Jean-Hugues, CARDINAUX Rosemary, COSTA Martine, DELALANDE Rémy, DESPONDS Thomas, DEWARRAT Stéphane, DUFAUX Jacques-Alain, FAVRE Cedric, FEHLMANN Sacha, GENOUD-MAURER Béatrice, GILLIARD Bertrand, GOLAY-FAVRE Christine, HUGONNET Christian, JATON Maurice, JOTTERAND Blaise, KAWKABANI Fida, KIRCHHOFER Dominique-Anne, KUBLER Steven, KUBLER-GONVERS Dominique, LAURENT Philippe, MENETREY Yves, MULLER Baptiste, PELLEGRINO Laurent, PETRUCCIANI Bruno, POUSAZ Sylvie, ROCHAT Lucie, TETAZ Vincent, TROGER Alain, WYSS-PITTET Mélanie, WYSS Rita, ZENONI Giulio.

S'abstiennent :

NZIKOU Jean, HODEL Catherine, GENTON Emmanuel, DIZERENS Charles.



16. **Motion POP "Pour un « incubateur » de jeunes entreprises à Morges" et Postulat Pascal Gemperli "Comment développer l'économie durable dans notre district ?" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal**

Chaque membre du Conseil communal a reçu une détermination écrite de la Municipalité. Cette dernière est jointe uniquement en annexe 3 du PV original.

**M. Jean-Bernard THULER** remercie la Municipalité et ne s'oppose pas à ce que cette motion soit transformée en postulat.

**M. Pascal GEMPERLI** remercie la Municipalité de sa réponse. Néanmoins, il constate que deux demandes contenues dans le postulat n'ont pas obtenu de réponse de la Municipalité, à savoir :

- Le réalignement des aspects marketing et soutien aux entreprises, hors fiscalité, de la promotion économique envers des entreprises respectant les critères du développement durable et des technologies propres ;
- L'étude de l'instauration d'un système d'écologie industrielle à Morges ou dans le district.

Une éventuelle inscription de cette initiative dans le cadre de l'Agenda 21 pourrait également être étudiée.

M. Pascal Gemperli encourage les membres du Conseil communal à accepter ce postulat.

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** regrette que ces deux objets soient traités en une seule fois, ce qui ne facilite pas le débat.

Il s'interroge sur la motion déposée par le POP, lequel découvre soudain qu'il existe des entrepreneurs privés, que concevoir des entreprises permet de créer des emplois et que ce n'est pas seulement à la collectivité de procréer, alors que certains ministres socialistes affirment que l'économie engendre la pauvreté.

Il se pose les questions suivantes :

- Qu'est-ce qu'une entreprise innovante ?
- Quel type de locaux faudrait-il choisir ?
- La Bergerie est-elle adaptée à ce genre d'activité ?
- Le Collège des Jardins ne conviendrait-il pas mieux ?

Concernant le postulat de M. Pascal Gemperli qui demande de sélectionner les entreprises en fonction de leur durabilité et qui cite, notamment, les entreprises cleantech (clean technology), grâce auxquelles on nous promet la création en Suisse de 20'000 emplois (ce qui n'est pas si important si l'on sait que notre pays compte 4'200'000 emplois). Il se pose la question suivante :

- Un boulanger qui travaille pour nourrir les citoyens, qui trie ses déchets, qui possède un four à pain alimenté par une pompe à chaleur et qui respecte la convention collective, fait-il partie des entreprises respectant le développement durable ?

Il est tout à fait respectable d'exercer une profession dans l'artisanat, en tant que plombier, boulanger, installateur de chauffage, etc. et il n'y a pas uniquement les entreprises dites "vertes" qui méritent du soutien.

Cette motion et ce postulat amènent à se poser beaucoup de questions et, conformément à l'article 62 du RCC, M. Jean-Hugues Busslinger demande que ces objets soient renvoyés à l'examen d'une commission.

**M. Jean-Bernard THULER** répond que le POP n'est plus axé uniquement sur Moscou, qu'il a le sens des réalités et qu'il se bat pour les places de travail.

M. Jean-Bernard Thüler se soucie des emplois qui pourraient être créés à Morges et de l'érosion des jeunes qui n'arrivent plus à s'approcher des banques, lesquelles ont bien d'autres soucis que de prêter de l'argent pour faire éclore de jeunes entreprises.

**Au vote, le renvoi de cette motion et de ce postulat à l'examen d'une commission est soutenu par plus de 10 membres du Conseil communal.**

17. **Motion Charles Dizerens et consorts "Pour une refonte du règlement général de police de la Commune de Morges" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal**

**M. le Municipal Daniel BUACHE** annonce que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de cette motion.

**M. Charles DIZERENS** remercie la Municipalité de sa détermination. Afin que les membres de la force publique et les citoyens morgiens puissent avoir en main un règlement de police à jour, il invite les membres du Conseil communal à soutenir la prise en considération de cette motion.

**Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée à une majorité évidente (7 abstentions).**

18. **Interpellation du Groupe SPI "Quid d'une taxe au sac socialement acceptable" – dépôt et développement**

**Mme Maria Grazia VELINI** donne lecture de cette interpellation dont le texte figure en annexe 4 du procès-verbal.

La Municipalité répondra lors de la prochaine séance.

19. **Postulat du Groupe SPI "Rendons les quais à la population"– dépôt et développement**

**Mme Aline DUPONTET** donne lecture de ce postulat dont le texte figure en annexe 5 du procès-verbal.

La Municipalité répondra lors d'une prochaine séance.

20. **Réponses de la Municipalité aux questions en suspens**

Chaque membre du Conseil communal a reçu 3 réponses de la Municipalité :

- [aux questions de M. Bertrand Gilliard concernant le PPA La Longeraie](#) ;
- [à la question de M. Pascal Gemperli sur l'opportunité de la mise en place du concept Police – Population](#) ;
- [aux questions de M. Philippe Beck concernant le sleep-in du Tulipier](#).

(Ces réponses ne figurent qu'en annexes 6, 7 et 8 du PV original).

**M. le Municipal Daniel BUACHE** [répond à la question de Mme Martine Costa](#) concernant la sécurité sur le secteur de la Gracieuse.

Comme annoncé au mois de novembre 2012, l'aménagement de la signalisation et le marquage de places ont été réalisés à fin 2012. L'étude préliminaire par les services communaux relative à l'aménagement du chemin des Philosophes, secteur de la Gracieuse, est en finalisation.

A maintes reprises, la brigade de proximité a multiplié ses présences et ses contrôles à l'endroit concerné. Il n'est malheureusement pas possible d'installer des gendarmes couchés en matière synthétique, car cette réalisation, même provisoire, n'est légalement plus admise sur le domaine public.

La Municipalité a néanmoins décidé d'anticiper la sécurisation des deux axes entrant (avenue Auguste-Forel et chemin des Philosophes) ainsi que l'axe en direction du complexe CVE par la réalisation de trois coussins berlinois, identiques à ceux de l'avenue de Chanel et de la rue du Sablon. Afin d'assurer la sécurité des usagers avant la rentrée des classes au mois d'août, ces aménagements seront exécutés dans un proche délai.

Un préavis relatif à l'aménagement de ce quartier sera déposé auprès du Conseil communal au début de l'année 2014.

**M. Philippe BECK** se dit déçu par la réponse de la Municipalité, dégoûté et même révolté. Il s'exprime en ces termes :

*Révolté, d'abord et surtout, par l'incroyable gouffre que je vois entre, d'un côté, la misère de ces êtres humains déjà blessés par leur passé, traumatisés pour beaucoup, ballottés d'un pays, d'un continent à l'autre, rejetés de chez nous et qu'on veut à tout prix voir ficher le camp d'ici, quels que soient leurs motifs à ne pas vouloir s'en aller, et de l'autre côté, tout ce bla-bla administratif et langue-de-bois que qu'on écrit pour justifier l'injustifiable, et peut-être pour noyer sous des couches de papier toute étincelle d'émotion, tout sursaut de conscience qui risquerait – sait-on jamais – de naître en nous !*

*Mais pour aller au-delà de mes états d'âme, je veux brièvement commenter chacun des trois paragraphes que la Municipalité a rédigés en réponse à mes questions :*

- *En commençant par le 3<sup>e</sup> : "Concernant l'occupation des bénéficiaires pendant la journée... " (c'est vrai que c'était mon principal espoir : que notre Ville daigne proposer un tout petit quelque chose à faire à ces êtres humains en déroute), "l'EVAM a manifesté un vif intérêt quant à des possibilités de collaboration sur ce point". Voilà qui, à 1<sup>ère</sup> vue, offre quelques lueurs d'espoir. Eh bien non : A la réflexion, c'est tout foutaise et faridondaines ! Oui, chers collègues, l'EVAM s'intéresse bien à placer quelques réfugiés en programme d'occupation chez nous. Mais ça ne concernera jamais aucun des usagers du Tulipier, puisque justement l'unique objectif de ce sleep-in est de persuader ces hommes de ficher le camp, n'importe où et à n'importe quel prix ! M. le Conseiller d'Etat Leuba a été on ne peut plus clair à ce propos, toute la presse s'en était fait l'écho il y a quelques mois...*
- *2<sup>e</sup> paragraphe de la réponse municipale : "Concernant la communication avec l'EVAM, celle-ci a fait l'objet de rencontres régulières avec une délégation municipale ad hoc". Pour se dire quoi ? On n'en saura rien. "Par ce biais, des contacts périodiques ont été entretenus entre l'organisme cantonal et la délégation municipale". A quelle fin ? Avec quels résultats ? On n'en saura rien. Fumée, brouillard et langue de bois.*
- *Mais le plus grave c'est le 1<sup>er</sup> paragraphe de cette réponse décidément historique, chers collègues : "S'agissant d'une politique cantonale, selon ses règles, la Municipalité n'a pas à se prononcer sur la pertinence de cette politique publique".*

*"N'a pas"... Merveilleuse ambiguïté. Merveilleuse ambiguïté qui permet de glisser sournoisement d'un sens restreint, incontestable et incontesté : "la Municipalité n'est pas obligée de se prononcer... ", à un 2<sup>e</sup> sens bien plus large, nettement sous-entendu : "la Municipalité n'a pas le droit de se prononcer... "*

*Eh bien si, justement, la Municipalité est parfaitement habilitée à se prononcer. Habilitée politiquement, puisqu'elle a été élue pour administrer l'ensemble du domaine public, du territoire de la Ville, et de ce qui s'y passe. Soyez bien certains que l'ouverture d'un salon voué à la pédophilie ou à la zoophilie verrait aussitôt nos municipaux monter au créneau et se fendre, au moins, d'une lettre aux promoteurs ou d'un communiqué public. Or là – à niveau équivalent d'insulte à l'éthique – rien !*

*Habilitée humainement surtout puisque, pour finir par où j'ai commencé, ne rien dire à propos d'une institution vouée théoriquement à loger et nourrir des déboutés de l'asile, mais concrètement à les casser psychologiquement pour les contraindre au départ, c'est s'en faire complice, c'est accepter sans broncher l'inhumanité.*

*Oui : je suis déçu, je suis dégoûté d'un tel manque de courage politique !*

*J'attendais – j'attends encore – d'autres attitudes d'une Municipalité qu'on dit de gauche, une Municipalité dont 4 des 7 membres appartiennent à un parti qui affirme défendre une politique d'asile humaine et responsable.*

*Messieurs les Municipaux – car Madame, je sais son opinion proche de la mienne –, méditez un peu cette citation d'Aung San Suu Kyi : "Le courage vient en cultivant l'habitude de refuser que la peur guide l'action".*

*J'espère par ces propos avoir pu au moins semer le doute dans les cerveaux embrumés par de trop tranquilles certitudes. Car, selon Edgar Morin : "le doute est l'énergie de l'esprit".*

**Mme Martine COSTA** remercie la Municipalité pour les futurs aménagements au chemin des Philosophes.

**M. Bertrand GILLIARD** hésite à remercier la Municipalité pour ses réponses qui le laissent quelque peu frustré.

La Municipalité explique par exemple que :

- *Des modifications des gabarits et des aires d'implantation ont été testées. Lesquelles ? mystère.*
- *Une étude complémentaire de mobilité pour le quartier a été engagée. Plus de six mois après la présentation publique, cela reste également un mystère et ce sujet ne devrait-il pas faire partie du Plan des circulations.*
- *le document sera disponible pour le public au moment de la mise à l'enquête. Donc aussi tard que possible*
- *la page Internet concernant les projets d'urbanisme a été mise à jour. Il y a cinq jours, M. Bertrand Gilliard n'a pourtant trouvé aucune nouvelle information, ni sur le site Internet, ni sur le site Extranet.*

La réponse de la Municipalité n'est qu'un concentré de la réponse précédente. M. Bertrand Gilliard constate qu'elle s'en tient au minimum de la loi (qui n'interdit pas l'information, ni la consultation, même si elle ne l'impose pas) et qu'elle n'a pas vraiment envie de concrétiser la participation dont elle se targue volontiers.

M. Bertrand Gilliard demande que sa question reste ouverte et que des réponses valables soient données dès que possible.

**M. le Municipal Yves PACCAUD** répond que le site Internet a été corrigé il y a une semaine.

Il explique encore qu'un schéma simplifié d'une procédure d'aménagement du territoire était joint à la réponse de la Municipalité. Ce dernier montre bien que l'information / participation vient après l'examen préalable. La Municipalité a décidé de faire cette démarche avant et va encore le faire après. Elle a donc fait plus que ce qui est prévu dans la procédure d'aménagement du territoire.

**M. Bertrand GILLIARD** s'est peut-être trompé concernant le site Internet et il s'en excuse. Quant au reste, il estime que la Municipalité s'en tient à la loi, et même au minimum de la loi.

**M. le Syndic Vincent JAQUES** explique que ce dossier fait encore l'objet d'études et de travail auprès de la Municipalité et que certaines étapes ne sont pas encore rendues publiques. Les documents qui sont publiés sur le site Internet sont ceux que la Municipalité peut communiquer. Dès qu'il y aura suffisamment d'éléments nouveaux, le Conseil communal sera informé de tout le développement du secteur de La Longeraie.

**M. Pierre Marc BURNAND** réagit à la réponse écrite de la Municipalité sur l'opportunité de la mise en place du Concept Police - Population. Il s'exprime en ces termes :

*Je suis obligé d'avouer que je n'ai rien compris à la logique de cette réponse. Le Concept Police - Population a été mis en place, développé et défendu par la Police cantonale vaudoise. J'ai toujours été d'avis qu'on devait être critique, voire méfiant, à l'égard de certaines trouvailles du Canton, mais il me semble quand même qu'on ne peut pas traiter par-dessous la jambe un concept qui existe depuis plus de vingt ans et qui a fait ses preuves dans une centaine de communes, dont quarante-deux sur La Côte.*

*Le Concept Police - Population a pour objectif "de favoriser et d'encourager les comportements citoyens et responsables de chacune et chacun pour empêcher les délinquants d'agir". A cet effet, il s'agit de construire des réseaux de solidarité entre voisins, d'améliorer le partenariat police - population, de développer l'information réciproque et de miser sur la rapidité des alertes. Quand on étudie un peu ce concept et ses buts, on a de la peine à y trouver du mal, de la perversité ou des intentions vicieuses.*

*C'est dire si je trouve que la Municipalité pousse le bouchon un peu loin quand elle affirme (il faut se pincer pour y croire, c'est en page 2 de la réponse, avant-dernier paragraphe) que le Concept Police - Population "est en contradiction avec l'objectif d'améliorer le sentiment de sécurité des citoyens".*

*Les bras m'en tombent : ça veut dire, si je traduis, que les gens d'un quartier, s'ils savent que la surveillance du périmètre est organisée, seront beaucoup plus inquiets que si le quartier n'est pas surveillé. J'extrapole, mais je reste dans la même logique : si vous mettez des agents de police sur la place de la Gare, le sentiment d'insécurité sera beaucoup plus grand que si l'on n'en met pas.*

*La Municipalité justifie son refus (ou son rejet) du Concept Police - Population par l'existence dans le cadre de la PRM d'une brigade de proximité. Permettez que je m'interroge : il me paraît bien difficile, entre ces deux approches différentes qui visent à résoudre le même problème, de trouver une contradiction, une compétition ou un conflit. Ces approches sont clairement complémentaires et on devrait les développer en parallèle pour créer des synergies. Dans tous les cas, on peine à imaginer comment une brigade de proximité, formée aujourd'hui de quatre policiers (on nous en annonce six pour la fin de l'année), peut rivaliser en efficacité dans la recherche de renseignements avec les centaines de riverains qui sont tout disposés à observer et à donner l'alerte.*

*Tout ça pour dire que je considère la réponse de la Municipalité à la question de M. Pascal Gemperli comme insatisfaisante et surtout particulièrement mal argumentée.*

*Si la Municipalité ne nous donne pas une nouvelle explication qui soit compréhensible sur cette logique d'exclusion et sur les raisons de son blocage face au Concept Police - Population, alors je reviendrai à la charge, lors d'un prochain Conseil – à moins que M. Pascal Gemperli ne le fasse spontanément – en déposant une motion ou un postulat demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre en place ou en tout cas de tester le Concept Police - Population.*

**M. Pascal GEMPERLI** remercie la Municipalité de sa réponse détaillée concernant le Concept Police - Population.

Contrairement à ce qui est écrit dans les conclusions, il y a une ville qui participe à ce concept dans l'Ouest du Canton, en l'occurrence Gland. La crainte qu'une milice pourrait se développer est quelque peu hypothétique, puisque cela n'est pas arrivé en 20 ans d'expérience. L'aspect de la surveillance est effectivement discutable, mais il y a également l'aspect de l'information que les citoyens reçoivent de la part de la Police. Il s'agit-là d'un bon exemple de Police de proximité et cet élément devrait être étudié.

M. Pascal Gemperli a compris que toute initiative de Police de proximité devra s'inscrire dans le cadre de la PRM et il y adhère tout à fait. Reste à savoir si la PRM pourrait faire plus au niveau du flux d'informations. Il se dit satisfait de cette réponse.

**M. Rémy DELALANDE** se rappelle que ce sujet avait déjà été discuté lors du rapport sur la sécurité et la même question avait été posée. Le Concept Police - Population permet l'envoi de statistiques actuelles concernant les crimes et les délits, à l'inverse des statistiques disponibles dans le rapport de gestion de l'année écoulée. M. Rémy Delalande ne peut accepter cette réponse et soutiendra toute initiative de M. Pierre Marc Burnand.

**M. le Municipal Daniel BUACHE** répond que la Municipalité apportera des informations complémentaires lors de la prochaine séance du Conseil communal.

**Mme Claudine DIND-PERROCHET** revient sur la réponse apportée aux questions de M. Bertrand Gilliard concernant le PPA La Longeraie. Le schéma simplifié d'une procédure d'aménagement du territoire fait apparaître que l'information / participation vient juste avant l'enquête publique et consultation. Que se passera-t-il si de gros changements sont demandés lors de cette information / participation ?

Dans le Plan directeur communal, il avait été demandé que les voisins soient informés et consultés avant la mise à l'enquête de ce PPA. Mme Claudine Dind-Perrochet espérait trouver, dans ce diagramme, une possibilité renvoyer le dossier soit à la Municipalité, soit à l'Etat.

**M. le Municipal Yves PACCAUD** répond qu'il s'agit d'un schéma simplifié.

La parole n'est plus demandée.

## **21. Questions, vœux et divers**

**Mme Esther BURNAND** remarque que la Municipalité a fait paraître, dans le *Journal de Morges* du vendredi 31 mai 2013, un avis rappelant aux propriétaires de fonds aboutissant aux routes cantonales et communales qu'ils sont tenus de tailler les arbres et les haies selon des normes très strictes qui sont rappelées explicitement.

*Par exemple, les haies doivent être taillées à la limite de la propriété, à une hauteur maximale de soixante centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue et de deux mètres dans les autres cas.*

*Il est également précisé que ces dispositions sont valables toute l'année et que, après un avertissement écrit, l'élagage sera exécuté aux frais des propriétaires et sans préjuger des sanctions encourues.*

Mme Esther Burnand constate que ces dispositions ne sont pas ou peu respectées. Il n'est pas rare que des haies dépassent de vingt, trente ou cinquante centimètres sur la route ou, pire, sur le trottoir, ce qui oblige parfois à descendre de ce dernier, notamment avec une poussette ou lorsque l'on utilise un parapluie.



Quant aux arbres, elle constate par exemple que certains lampadaires situés sur les quais n'éclairent absolument plus rien tellement ils sont envahis par les arbres.

Mme Esther Burnand pose les questions suivantes à la Municipalité :

- Quels sont les contrôles effectués par la Municipalité pour vérifier que les normes relatives aux haies et aux arbres sont respectées ?
- Combien d'avertissements écrits ont-ils été adressés à des propriétaires récalcitrants en 2012 ?
- Combien d'élagages ont-ils été exécutés aux frais des propriétaires en 2012 et par qui ?
- Indépendamment des frais d'élagage, quelle est la nature des sanctions encourues par les propriétaires réfractaires et combien de ces sanctions ont-elles été infligées en 2012 ?

**M. Jacques-Alain DUFAUX** regrette qu'il ne soit pas possible de payer au moyen d'une carte de débit ou de crédit à la caisse de la piscine. Est-il possible de remédier à cette lacune ?

**M. Philippe DERIAZ** rappelle que la révision du Plan général d'affectation a été adoptée en fin d'année 2012 et qu'un crédit de CHF 310'000.00 a été accordé à la Municipalité pour la mise en place de cette révision.

Quelques vœux très précis étaient formulés :

- Un programme chronologique ;
- La constitution d'une commission d'accompagnement pour cet important projet ;
- L'établissement d'un calendrier circonstancié et précis, permettant une mise en œuvre cohérente et rapide du PGA.

Quelque 7 mois se sont écoulés et M. Philippe Deriaz pose les questions suivantes à la Municipalité :

- Qu'en est-il de la constitution de la commission d'accompagnement ?
- Qu'en est-il de l'établissement du calendrier ?

**M. le Municipal Yves PACCAUD répond** que six bureaux ont été sélectionnés. Les discussions sont en cours et le mandat n'a pas encore été attribué. Cela devrait être fait dans les prochaines semaines. Par la suite, la commission d'accompagnement sera constituée et le programme et le calendrier établis.

La parole n'est plus demandée et la Présidente lève la séance à 23h05.

La présidente

La secrétaire

Patricia Correia da Rocha

Jacqueline Botteron

- [Annexe 1](#) : Développement de la pétition de M. Egon Loehlé "Les nageurs ne veulent pas de "crouilles" bassins couverts de 25 m, mais souhaitent 50 m modulables.
- [Annexe 2](#) : Détermination de la Municipalité concernant le projet de décision du Groupe des Verts "Pour une adhésion de la Ville de Morges au « Comité Mühleberg illimité NON »" (Ne figure qu'en annexe du PV original).
- [Annexe 3](#) : Détermination de la Municipalité concernant la motion POP "Pour un « incubateur » de jeunes entreprises à Morges" et le postulat Pascal Gemperli "Comment développer l'économie durable dans notre district ?" (Ne figure qu'en annexe du PV original).
- [Annexe 4](#) : Interpellation du Groupe SPI "Quid d'une taxe au sac socialement acceptable" – développement
- [Annexe 5](#) : Postulat du Groupe SPI "Rendons les quais à la population" – développement
- [Annexe 6](#) : Réponse aux questions de M. Bertrand Gilliard concernant le PPA La Longeraie (Ne figure qu'en annexe du PV original).
- [Annexe 7](#) : Réponse à la question de M. Pascal Gemperli sur l'opportunité de la mise en place du concept Police – Population (Ne figure qu'en annexe du PV original).
- [Annexe 8](#) : Réponse aux questions de M. Philippe Beck concernant le sleep-in du Tulipier (Ne figure qu'en annexe du PV original).